BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 26 septembre 2024	***N° 2024-499***

Convocation du 19 septembre 2024
Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 26 septembre 2024**	***Délibération***
	Direction du Foncier	***N° 2024-499***

Bordeaux - Signature d'un protocole d'accord avec le Grand Port Maritime de Bordeaux suite à l'acquisition des emprises foncières dites Faisceau Cracovie - Allée de Boutaut et Boulevard Aliénor d'Aquitaine - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2023-377 du 29 septembre 2023, Bordeaux Métropole a approuvé l'acquisition auprès du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) des parcelles sises à Bordeaux, Allée de Boutaut, cadastrées SY28 (1 024m²), SY44 (174m²) et SY46 (53 601m²), soit une superficie totale d'environ 54 799 m², moyennant le prix de 18 000 000 euros HT, conformément aux avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

A l'échelle métropolitaine, ces emprises constituent des réserves foncières pouvant servir d'assiette à la réalisation de programmations urbaines incluant équipements publics y compris d'infrastructures, programmes de logements et activités économiques.
Ce site comportant diverses pollutions, il a été convenu que le GPMB s'engageait à prendre à sa charge une indemnité de remboursement à concurrence d'un tiers du coût total des travaux de réhabilitation dans la limite de 500 000 euros HT.
Ces questions, ainsi que celles des modalités de désencombrement total du site, doivent être réglées via la signature d'un protocole d'accord ad hoc entre Bordeaux Métropole et le GPMB.
Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver ce protocole d'accord annexé à la présente délibération.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,
VU la délibération n°2023-377 du 29 septembre 2023

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de préciser les modalités de dépollution et de désencombrements des emprises acquises par Bordeaux Métropole auprès GPMB.

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du protocole d'accord annexé à la présente délibération, entre Bordeaux Métropole et le Grand Port Maritime de Bordeaux définissant les modalités et la prise en charge des frais de dépollution et de désencombrements des parcelles SY28, SY44 et SY46 sises à Bordeaux, ayant fait l'objet d'une précédente décision d'acquisition par notre établissement.

Article 2 : d'imputer les dépenses se rapportant à ce protocole au chapitre 21, compte

2111, fonction 515 du budget principal de l'exercice concerné.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit protocole et tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur DODOGARAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur RUBIO, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **4 OCTOBRE 2024** **DATE DE MISE EN LIGNE :** **4 OCTOBRE 2024**	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS